

Délibération 2024-004

Administration Générale – Désignation de représentants – SMAGV MANEO

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 février 2024.

Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
Mme BLANCHARD ESSNER Sonia a donné pouvoir à M. RICHARD Jean-Louis
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès
Mme DELTORT Florence a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges
M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice
M. ROUX Didier

Secrétaire de séance

Mme Agnès PREGNO

Délibération 2024-004

Exposé

Le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie (SMAGV) sous l'appellation « MANEO » a pour objet principal la mise en œuvre d'actions en faveur de l'accueil, de l'habitat et de l'amélioration des conditions de vie des gens du Voyage.

Pour faire suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Val'Aïgo et afin de respecter la représentativité des groupements membres, il convient de désigner après élection des délégués titulaires et suppléants.

Au vu de l'article 5 des statuts du SMAGV MANEO, considérant les modalités de détermination de la représentativité des groupements membres, la Communauté de Communes Val'Aïgo possède 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant en représentation au comité syndical du SMAGV MANEO.

Sont candidats :

M. Gilles JOVIADO pour le siège titulaire
M. Julien ASSIÉ pour le siège de suppléant.

Avec 29 voix pour M. Gilles JOVIADO est désigné titulaire ;
Avec 29 voix pour M. Julien ASSIÉ est désigné suppléant

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'élire** deux représentants 1 titulaire – M. Gilles JOVIADO, 1 suppléant – M. Julien ASSIÉ pour siéger au Comité syndical du SMAGV MANEO ;
- **De mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 29 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme. Agnès PREGNO



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 08 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.